Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SERVICE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DEVIENT UN OFFICE

Trois postes de délégués du Conseil d'Etat sont créés

Afin de mieux répondre aux nouvelles exigences de défense des intérêts vaudois tant sur le plan confédéral qu'intercantonal, le gouvernement a décidé de créer un pool de " délégué-e-s du Conseil d'Etat ". Ceux-ci constitueront dès le 1er septembre 2003 l'Office des affaires extérieures, rattaché au Secrétariat général du DIRE. Un poste de lobbyiste à Berne devra notamment être créé.

Dans les années nonante, le canton de Vaud a clairement affirmé son esprit d'ouverture aux collaborations intercantonales, confédérales et européennes en créant le Département des institutions et des relations extérieures, puis le Service des Affaires extérieures (SAE). Ces dernières années, les contacts et réalisations se sont densifiés à tel point que d'autres départements ont éprouvé le besoin de disposer de postes spécifiquement orientés vers les collaborations régionales, romandes ou suisses (par exemple au DSAS et au DFJ). De nouveaux besoins se sont faits jours comme la défense des intérêts du Canton et de la Région de Suisse occidentale sur des dossiers fédéraux d'importance stratégique. A cet égard, l'année 2002, avec les votations sur ONU et l'or de la BNS, a servi de révélateur des besoins d'actions concertées.

A la faveur du départ à la retraite du chef du SAE, et de la création d'un poste de lobbyiste fédéral (cf. programme de législature), le Conseil d'Etat a procédé à une réflexion sur la structure la mieux à même de garantir et de développer les relations extérieures. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de créer trois postes de " délégué-e-s du Conseil d'Etat " respectivement, " aux affaires européennes et transfrontalières ", " aux affaires intercantonales " et " aux affaires fédérales ". Ces délégués seront placés sous la responsabilité d'un chef d'office. Le statut de " délégué-e-s du Conseil d'Etat " permettra de donner une visibilité et une légitimité plus forte face aux divers interlocuteurs du Canton. La coordination entre les départements et avec les autres cantons sera renforcée ;il s'agira notamment d'informer et d'alerter le gouvernement sur les dossiers sensibles à venir, et d'animer la Conférence aux affaires fédérales prévue par la nouvelle Constitution (art.118). Ce nouvel Office des affaires extérieures

(OAE) est rattaché au Secrétariat général du DIRE, afin d'établir un lien direct avec le Chef de Département et le Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2003

Pierre Chiffelle, Conseiller d'Etat, 021 316 40 04 Serge Terribilini, Secrétaire général a.i. du DIRE, 021 316 40 04